



## COMMUNE DE GIBLOUX

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DE LA COMMUNICATION, DES RELATIONS  
INTERCOMMUNALES, DES AFFAIRES SCOLAIRES, DES STRUCTURES DE GARDE, DE L'ENFANCE ET  
DE LA JEUNESSE

---

### POLITIQUE EN MATIERE DE STRUCTURES DE GARDE

#### RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

---

*Le présent rapport s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de définir les lignes directrices dans les différents Dicastères, afin notamment de faire un état des lieux, de clarifier certaines positions ou de décrire les options choisies. Il fait suite à l'étude menée auprès des parents de la Commune de Gibloux de 2023 et dessine les choix futurs en matière de structures de garde.*

*Ce document a été préavisé favorablement par la CASE en séance du 23 avril 2024.*

*Le Conseil communal a approuvé le présent rapport en séance du 6 mai 2024.*

*Gibloux, le 8 mai 2024*

---

## SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	Crèche	5
	a. Etat des lieux des structures	5
	b. Fréquentation des structures	6
	c. Sondage auprès des parents – résultats	7
	d. Etude de faisabilité – école de Corpataux et de Vuisternens-en-Ogoz	8
	e. Suites envisagées pour le secteur des crèches	9
III.	Ecoles maternelles	11
	a. Etat des lieux des structures	11
	b. Fréquentation des structures	12
	c. Sondage auprès des parents – résultats	12
	d. Suites envisagées pour le secteur des écoles maternelles	13
IV.	Mamans de jour – association Famiya	14
	a. Etat des lieux	14
	b. Statistiques de la structure	14
	c. Sondage auprès des parents – résultats	14
	d. Suites envisagées pour le secteur	15
V.	Accueils extrascolaires	16
	a. Etat des lieux des structures	16
	b. Analyse de la fréquentation des AES	16
	c. Sondage auprès des parents – résultats	23
	d. Suites envisagées	24
VI.	Règlement sur les structures de garde de la Commune de Gibloux	25
VII.	Conclusions et calendrier de la mise en œuvre des mesures	26

## I. Introduction

Le présent rapport a notamment pour but de faire un état des lieux sur les structures de garde communales. Il permet également d'analyser les résultats du sondage effectué auprès des parents de la Commune de Gibloux, tel qu'annoncé lors de la publication des résultats sur le site internet de la commune.

Cette analyse est particulièrement importante pour s'assurer que les structures mises en place satisfont aux exigences et aux besoins de la population, mais également pour permettre à l'exécutif de pouvoir poser les bases de la politique future en matière de structures de garde.

La loi cantonale sur les structures d'accueil familial de jour (LStE) requiert des communes qu'elles effectuent une enquête auprès de leur population afin d'évaluer les besoins en matière d'accueil préscolaire et extrascolaire. Ces enquêtes doivent être effectuées tous les quatre ans (art. 6 al. 1 LStE) et doivent permettre d'évaluer le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins sur le territoire communal.

La Commune de Gibloux n'avait pas encore effectué un tel sondage. Celui-ci a été réalisé dans le courant de l'année 2023 et les résultats bruts, partiellement commentés, ont été publiés au mois de décembre 2023. Dit sondage a été effectué par le Secteur des affaires scolaires et extrascolaires et a recueilli l'avis de 273 sur 680 ménages dont la composition du ménage comporte au moins un enfant de 0 à 12 ans (taux de participation de 40%).

L'administration scolaire et extrascolaire s'est basée sur une base du SEJ e d'autres communes pour effectuer son propre sondage. Les contenus ont cependant été fortement modifiés pour prendre en compte les spécificités de la Commune de Gibloux.

Les résultats complets du sondage ont été publiés sur le site internet de la Commune de Gibloux au mois de décembre 2023. Ils sont également ajoutés en annexe du présent rapport. Il sied de relever que 40% de la population qui accueille au moins un enfant de 0 à 12 ans dans son foyer a répondu au questionnaire. Les familles répondantes sont composées à 46% par des enfants d'âge préscolaire et à 54% par des enfants en âge de scolarité. Il est ressorti également que la majorité des familles ayant répondu au sondage proviennent des villages de Farvagny-le-Grand, de Vuisternens-en-Ogoz et de Rossens.

La majorité des répondants ont un ménage composé d'un couple avec enfants (94%). Outre les différences constatées au niveau des taux d'activité professionnelle (87% des papas travaillant entre 81 et 100% ; 54% des mamans travaillant entre 51 et 80%), 54% des répondants déclarent un revenu mensuel allant de Fr. 8'000.- à Fr. 12'000.- ; enfin, 29% des répondants indiquent travailler selon des horaires de travail irréguliers.

Les résultats de cette enquête, couplés à l'état des lieux des structures de garde actuelles, permettent de définir les besoins futurs ; ceux-ci se basent également sur les projections démographiques et scolaires, mises à jour en 2022.

La ligne politique soutenue par le Conseil communal est de permettre une conciliation de la vie professionnelle et familiale pour toutes les familles de Gibloux. Ainsi, les besoins doivent

être comblés dans la mesure des capacités de la Commune (tant en matière financière, structurelle et de personnel).

Le présent rapport présentera, pour chaque structure de garde préscolaire ou extrascolaire, un état des lieux de la situation actuelle, l'analyse de la fréquentation, les résultats du sondage effectué auprès des parents, les travaux à envisager et la vision politique globale à moyen et long terme du Conseil communal. En outre, un calendrier projeté de la mise en œuvre des mesures à prendre sera également présenté avant une conclusion.

## II. Crèche

### *a. Etat des lieux de la structure*

La Commune de Gibloux a décidé de maintenir son soutien à la structure préexistante à la fusion, à savoir l'association de La Marelle. Celle-ci accueille les enfants sur deux sites ; à Farvagny-le-Grand, en-dessous de l'administration communale, et à Grangeneuve.

La fréquentation de la crèche La Marelle a fait l'objet d'une analyse entre 2016 et 2022, tant en termes de journées de fréquentation que du lieu de domicile des enfants accueillis. Le taux de remplissage s'approche quasi chaque année du taux d'occupation maximal. Il est cependant impossible d'assurer un taux d'occupation de 100% dans la mesure où les parents ont souvent besoin des mêmes tranches horaires, tandis que d'autres sont moins demandées.

S'agissant du subventionnement de la structure, elle se fait notamment par le biais de la prise en charge du déficit de la structure par la commune. Entre les années 2016 à 2023, ce montant s'élevait à :

- 2016 : Fr. 104'356.40
- 2017 : Fr. 0.— (bénéfice réalisé par la crèche)
- 2018 : Fr. 154'311.10
- 2019 : Fr. 177'170.80
- 2020 : Fr. 118'634.35
- 2021 : Fr. 134'512.60
- 2022 : Fr. 0.— (bénéfice réalisé par la crèche)
- 2023 : Fr. 75'009.70

Actuellement, une vingtaine de familles sont dans l'attente d'une place pour le site de Farvagny-le-Grand ; la moitié d'entre elles pourront bénéficier d'une place dans la structure dès le mois d'août 2024, d'autres devront trouver une solution avant de pouvoir bénéficier d'une place au mois d'août 2025. S'agissant du site de Grangeneuve, la liste d'attente comporte près de 25 familles ; une solution a pu être trouvée pour une dizaine d'entre-elles. Il est cependant difficile d'évaluer si le temps d'attente est lié uniquement aux besoins supplémentaires en termes de places d'accueil ou à d'autres facteurs.

L'on constate notamment que le nombre total de jours d'accueil au sein de la crèche La Marelle n'a cessé d'augmenter depuis 2016, passant de 9'850 jours d'accueil en 2016 à 14'298 en 2023.

Le nombre de familles qui bénéficient de subventions alors que leurs enfants ne peuvent bénéficier d'une place dans la structure de La Marelle a également augmenté (passant de 6 en 2016 à 14 en 2023, et de Fr. 3'636.40 à Fr. 22'358.60), ce qui démontre clairement le besoin de places supplémentaires.

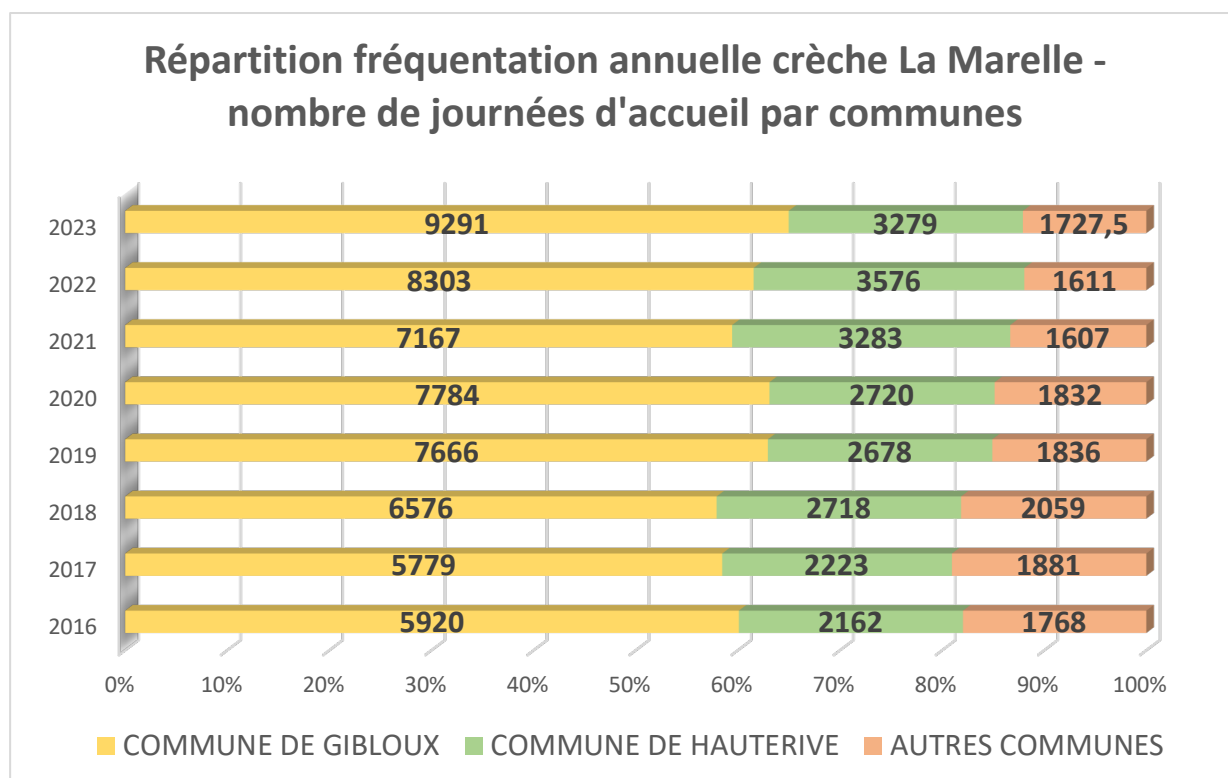
**b. Fréquentation des structures**

Répartition fréquentation annuelle crèche La Marelle – par villages/communes nombre de journées d'accueil								
	Corpataux Magnedens	Farvagny	Le Glèbe	Rossens	Vuisternens	Gibloux	Hauterive	AUTRES COMMUNES
<b>2016</b>	1063	1440,5	1188,5	795,5	1432	<b>5920</b>	<b>2162</b>	<b>1768</b>
<b>2017</b>	1114,5	1318	1276,5	838	1232	<b>5779</b>	<b>2223</b>	<b>1881</b>
<b>2018</b>	1673,5	1721,5	1237,5	1028	915,5	<b>6576</b>	<b>2718</b>	<b>2059</b>
<b>2019</b>	1965,5	2184,5	1175	1426	915	<b>7666</b>	<b>2678</b>	<b>1836</b>
<b>2020</b>	1846,5	2294	1283,5	1572,5	787	<b>7784</b>	<b>2720</b>	<b>1832</b>
<b>2021</b>	1692	1993,5	1140,5	1305,5	1035	<b>7167</b>	<b>3283</b>	<b>1607</b>
<b>2022</b>	2021,5	2473,5	1365,5	1016,5	1426	<b>8303</b>	<b>3576</b>	<b>1611</b>
<b>2023</b>	1837,5	2967	1272	1338,5	1876	<b>9291</b>	<b>3279</b>	<b>1727,5</b>

À noter que le nombre d'enfants en attente, placés hors de la structure de La Marelle, est resté stable entre 2016 et 2019. Il est en augmentation depuis 2020. À la fin de l'année 2023, 18 enfants étaient placés hors de la structure de La Marelle (il est néanmoins rappelé que les parents bénéficient du même subventionnement que si leur enfant était placé dans ladite structure).

	<b>NOMBRE DE JOURNÉES D'ACCUEIL</b>	<i>Nombre enfants inscrits GIBLOUX</i>	<i>Nombre enfants inscrits HAUTERIVE</i>	<i>Nombre enfants inscrits AUTRES EXTERNES</i>	<i>Nombre enfants en attente placés HORS MARELLE</i>
<b>2016</b>	<b>9850</b>	110	42	40	5
<b>2017</b>	<b>9883</b>	111	39	34	4
<b>2018</b>	<b>11353</b>	106	42	35	4
<b>2019</b>	<b>12180</b>	121	42	28	5
<b>2020</b>	<b>12336</b>	122	44	30	8
<b>2021</b>	<b>12057</b>	133	53	24	5
<b>2022</b>	<b>13490</b>	148	51	34	11
<b>2023</b>	<b>14298</b>	156	52	29	18

La part des enfants provenant de la commune de Gibloux accueillie au sein de ladite structure est relativement stable, ce qui représente depuis de nombreuses années 60% des journées d'accueil. La part d'enfants provenant d'autres communes se réduit d'année en année (passant d'environ 20% en 2016 à environ 12% en 2023). Il est cependant précisé une nouvelle fois que, selon les statuts de la structure, les enfants de Gibloux et de Hauterive FR ont la priorité. Afin d'éviter de garder des places vides, la structure accueille également des enfants provenant en dehors de nos deux communes. Une discussion devra être menée avec le comité de la structure s'agissant de ces familles hors commune.



Vu ce qui précède, il est indéniable que les 68 places actuellement proposées par la structure La Marelle ne sont pas et ne seront pas suffisantes à l'avenir. Ainsi, il devra être prévu, lors des rénovations envisagées des écoles de Corpataux et de Vuisternens-en-Ogoz, des places supplémentaires pour que la structure puisse augmenter le nombre de places d'accueil. Une décision politique pourrait également intervenir privilégiant les familles habitant les communes de Gibloux et de Hauterive FR. Une exclusion des familles provenant d'autres communes pourrait être envisagée en dernier recours.

### ***c. Sondage auprès des parents – résultats concernant la structure***

À titre liminaire, il sied de préciser que 88% des répondants sont satisfaits des solutions d'accueil trouvées jusqu'à présent et n'ont pas de remarque ; 72% des répondants n'ont pas plus besoin d'autres solutions de garde que celles proposées actuellement.

Il ressort du sondage effectué en 2023 que sur les 75 familles giblousiennes ayant recours à ce moyen de garde, 55 d'entre elles utilisent également un moyen de garde non institutionnel (famille, entourage, parents). Selon les résultats, 22 enfants nécessiteraient une place dans une structure telle qu'une crèche. Les critères les plus importants pour les familles sont notamment la qualification du personnel et le plaisir de l'enfant à fréquenter la structure, suivis de près par les activités variées et adéquates, l'alimentation équilibrée et la possibilité pour les enfants de bénéficier d'activités en extérieur.

Dans l'ensemble, une large majorité des parents interrogés est satisfaite des solutions de garde ou d'accueil proposés pour le secteur préscolaire, soit pour les crèches, les mamans de jour et les écoles maternelles. Les raisons d'insatisfaction résultent principalement du manque de places d'accueil (pour 6 familles), des coûts trop élevés (7 familles) et des horaires peu adaptés (10 familles). Les plages-horaire correspondent aux besoins de la majorité des personnes sondées (74%). Il semble que les horaires qui posent le plus de problèmes sont ceux du matin (de 6h30 à 7h00) et du soir (après 18h00), spécialement pour les familles dont les parents ont une activité avec des horaires irréguliers.

S'agissant des coûts des structures, 59% des familles estiment que ceux-ci sont corrects. Les observations remontées sont notamment que les coûts d'accueil de la crèche sont importants et impactent notablement le budget des familles.

#### ***d. Étude de faisabilité des écoles de Corpataux et de Vuisternens-en-Ogoz***

Dans le cadre des rapports du Conseil communal liés à la politique en matière d'établissements scolaires, le fait de réaffecter les futures anciennes écoles de Corpataux et de Vuisternens-en-Ogoz avait déjà été évoqué.

Le premier élément à retenir est le manque de place d'accueil actuel. Les locaux de Grangeneuve et de Farvagny-le-Grand ne peuvent pas être agrandis. Comme indiqué ci-dessus, les listes d'attente sont de plus en plus importantes (cf. supra ad. II. b). La réaffectation des futures anciennes écoles devra permettre à la structure d'augmenter le nombre de places d'accueil.

Si les locaux occupés par La Marelle à Farvagny-le-Grand sont certes récents, il sied de constater qu'au regard de l'évolution démographique de la Commune de Gibloux, ceci a engendré des engagements supplémentaires. Par ailleurs, les locaux de l'administration communale ont été dimensionnés en fonction des besoins de l'ancienne commune de Farvagny. À ce jour, au vu du contexte actuel notamment – en termes de places de travail – les locaux devront être réaffectés pour répondre aux besoins de l'administration.

Par ailleurs, les craintes évoquées dans les villages de Corpataux, Magedens et de Vuisternens-en-Ogoz suite à l'annonce de la fermeture des écoles ont été considérées. Le fait de développer des structures préscolaires dans ces bâtiments permettra non seulement de maintenir de la vie au cœur des villages, mais également d'utiliser au mieux les bâtiments en mains communales.



Le mandat octroyé au bureau d'architectes Moullet Architecture en mars 2024 consiste à analyser la possibilité de transférer les structures de la crèche vers les deux sites mentionnés. Il s'agit d'une étude de faisabilité visant à déterminer les mesures envisageables ainsi que le nombre de cellules, et par conséquent le nombre d'enfants qui pourraient être accueillis après rénovation.

#### ***e. Suites envisagées pour le secteur des crèches***

Le Conseil communal souhaite permettre une bonne conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des giblousiens. De ce fait, il adaptera ses structures de garde au besoin de la population, dans la mesure du possible.

La volonté est également de maintenir le niveau de subventionnement actuel, qui permet d'ores et déjà à un bon nombre de familles de bénéficier de prestations à prix corrects, bien que les plus hauts revenus soient déjà fortement sollicités. Ainsi, l'augmentation des subventions ne leur profiterait pas et chargerait le budget communal.

La crèche de La Marelle est actuellement située sur deux sites (cf. supra, point II), à savoir Grangeneuve et Farvagny-le-Grand. Le site de Farvagny-le-Grand devrait être déplacé dans la mesure où les locaux de l'administration communale devront s'étendre.

Deux scénarios sont actuellement envisagés, mais ceux-ci devront encore être validés ensuite de l'étude de faisabilité de la rénovation des écoles de Vuisternens-en-Ogoz et de Corpataux :

1. deux sites : les anciennes écoles de Vuisternens-en-Ogoz et de Corpataux sont rénovées, et les deux sites permettent le déplacement des structures actuellement situées à Farvagny-le-Grand et à Grangeneuve ;
2. trois sites : les anciennes écoles de Vuisternens-en-Ogoz et de Corpataux sont rénovées, et le site de Grangeneuve est maintenu ;

Le maintien de deux sites est absolument nécessaire puisque cela permettra à une majorité de parents de déposer leurs enfants sur le trajet de leur travail. La possibilité de maintenir le site de Grangeneuve est également évoquée, dans la mesure où le propriétaire souhaiterait maintenir cette structure en son sein ; cette information, parvenue à fin 2023 au responsable du Dicastère, permettrait notamment d'assurer une meilleure couverture des sites de la crèche (Vuisternens-en-Ogoz, Corpataux, Grangeneuve).

Cette vision permet également de confirmer la volonté du Conseil communal de maintenir des activités dans tous les villages de la commune.

Dans la mesure où les travaux doivent être prévus sur le long terme, la vision du Conseil communal est la suivante :

3. dès la fin des travaux de l'école de Rossens (**estimée fin 2025**), rénovation de l'ancienne école de Corpataux ;

4. dès la fin des travaux de l'ancienne école de Corpataux (**estimée fin 2026**), transfert des locaux de la crèche actuellement située à Farvagny-le-Grand à Corpataux, dans les nouveaux locaux ;
5. dès la fin des travaux d'agrandissement de l'école de Farvagny-le-Grand (**estimée août 2027**), rénovation de l'ancienne école de Vuisternens-en-Ogoz ;
6. dès la fin des travaux de l'ancienne école de Vuisternens-en-Ogoz (**estimée fin 2028**), transfert des locaux de la crèche actuellement située à Grangeneuve, dans les nouveaux locaux.

Auparavant, dans le courant de l'année 2026, le Conseil communal devra entrer en discussion avec les propriétaires des locaux actuellement loués à Grangeneuve afin de savoir si une collaboration peut être envisagée de manière à conserver une structure **sur trois sites**. Il est renoncé en l'état à figer la situation dans le temps, dans la mesure où les effectifs sont amenés à évoluer à la hausse.

**Cependant, le Conseil communal valide que les écoles de Corpataux et de Vuisternens-en-Ogoz seront réaffectées aux besoins préscolaires, notamment aux besoins de la crèche.** Dans la mesure du possible, des salles pour les sociétés locales devront également être prévues dans ces bâtiments.

S'agissant des **horaires d'ouverture** des structures, le Conseil communal prend note des besoins supplémentaires des parents. Il ne peut néanmoins que remonter ces informations à la structure elle-même, qui est une association privée.

Enfin, **concernant les coûts**, il est lieu de préciser que le tarif journalier de La Marelle est de Fr. 115.- par jour. Ce tarif est relativement bas contrairement à d'autres structures situées sur le territoire fribourgeois (dont le tarif journalier se situe, en moyenne, à Fr. 130.-). Si l'on peut aisément comprendre que le coût a un impact certain sur les familles, il sied de préciser que la commune subventionne d'ores et déjà les parents de deux manières : à savoir par les subventions directes calculées en fonction des revenus, mais également par la prise en charge du déficit de la structure. En effet, sans cette prise en charge, le coût journalier aurait dû passer à Fr. 130.- depuis plusieurs années déjà. Dans le cadre de l'adoption du règlement sur les structures de garde (cf. point VI ci-dessous), une modification importante aura lieu : pour le calcul des subventions, il ne s'agira plus de retenir le revenu brut des parents, mais bien le revenu net. Si l'on peut entendre les remarques effectuées sur les coûts, il n'est cependant pas prévu de revoir le subventionnement des parents à la hausse, pour les raisons évoquées ci-dessus.

### III. Écoles maternelles

#### *a. Etat des lieux des structures*

La Commune de Gibloux a la chance d'accueillir deux écoles maternelles sur son territoire, ce d'autant plus que les deux structures sont complémentaires dans la mesure où la première se situe à Rossens (La Chrysalide), à proximité de la jonction autoroutière, et que la seconde se situe à Villarlod (La Maison des Petits), sur les hauts de la Commune.

Ces structures sont des ateliers pour les enfants de 2 ans jusqu'à la rentrée scolaire, qui sont encadrés par des professionnels qualifiés. Le principal but recherché est de préparer l'enfant à l'école obligatoire. Les périodes d'accueil durent trois heures (matin et/ou après-midi) et ne remplissent pas la fonction de garde au sens strict du terme (les enfants ne peuvent ainsi pas être déposés le matin jusqu'au soir). La Commune de Gibloux les considère néanmoins comme faisant partie intégrante des structures de garde préscolaires.

A ce jour, il n'existe aucune liste d'attente. Les structures concernées souhaitent maintenir leur collaboration avec la commune et les structures actuelles semblent, pour le moment du moins, être suffisantes. Par ailleurs, elles pourraient envisager une expansion pour répondre à d'éventuels besoins futurs, le cas échéant.

Par ailleurs, les deux bâtiments dans lesquelles les structures sont établies sont en mains communales. Ceci permet d'assurer la présence de deux écoles maternelles sur le territoire de la commune, à moyen et long terme.

Le subventionnement annuel aux deux écoles maternelles s'élève à Fr. 15'300.-, en sus des loyers. Il sied de préciser que les subventions versées aux parents pour la fréquentation de ces structures est moindre comparé aux crèches. Depuis l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école infantine, la subvention est accordée uniquement pour l'année qui précède l'entrée à l'école infantine. Les demandes sont peu fréquentes et bien que la Commune ait chaque année un budget pour répondre aux éventuelles demandes, le montant accordé dans sa globalité est relativement faible.

### **b. Statistiques des structures**

Les statistiques sont les suivantes :

	Chrysalide - Rossens		La Maison des petits - Villarlod	
	Demi-jour ouvert	Nombre enfant	Demi-jour ouvert	Nombre enfant
2016-2017	5	42	7	67
2017-2018	4	43	6	53
2018-2019	4	49	7	66
2019-2020	4	46	6	48
2020-2021	4	38	6	49
2021-2022	6	52	7	62
2022-2023	6	53	7	71
2023-2024	5	49	7	44

L'on remarque ainsi que les deux structures pourraient, à terme, accueillir quelques enfants supplémentaires.

### **c. Sondage effectué auprès des parents**

À titre liminaire, il sied de préciser que 88% des répondants sont satisfaits des solutions d'accueil trouvées jusqu'à présent et n'ont pas de remarque ; 72% des répondants n'ont pas non plus besoin d'autres solutions de garde que celles proposées actuellement.

Il ressort du sondage effectué en 2023 que sur les 24 familles giblousiennes ayant recours à ce moyen de garde, toutes utilisent également un moyen de garde non institutionnel (famille, entourage, parents), ce qui est parfaitement logique puisqu'il s'agit d'une structure accueillant les enfants pour une durée de 3h/demi-jour. 12 familles ont par ailleurs indiqué avoir un besoin d'une place auprès d'une école maternelle.

Dans l'ensemble, une large majorité des parents interrogés sont satisfaits des solutions de garde ou d'accueil proposés pour le secteur préscolaire, soit pour les crèches, les mamans de jour et les écoles maternelles. Les raisons d'insatisfaction résultent notamment du manque de places d'accueil (pour 6 familles), des coûts trop élevés (7 familles) et au niveau des horaires peu adaptés (10 familles). Les plages-horaire correspondent aux besoins de la majorité des personnes sondées (74%).

#### ***d. Suites envisagées pour le secteur des écoles maternelles***

Le Conseil communal souhaite permettre une bonne conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des giblousien.ne.s. De ce fait, il adaptera ses structures de garde au besoin de la population, dans la mesure du possible.

Deux écoles maternelles sont présentes sur le territoire communal et bénéficient de subventions de la Commune (s'élevant à Fr. 1'200.- par année et par demi-jour d'accueil).

Les écoles maternelles tendent à disparaître dans plusieurs communes du canton. La commune de Gibloux tient à faire perdurer ces structures que les familles giblousiennes affectionnent particulièrement.

Ces deux structures, situées à Rossens et à Villarlod fonctionnent bien, avec un taux de fréquentation satisfaisant. Elles disposent de suffisamment de places libres en l'état pour pouvoir répondre aux besoins actuels. La répartition géographique sur le territoire communal est également bonne, dans la mesure où une structure est située dans le haut de la Commune, l'autre aux alentours proches de la jonction autoroutière.

L'accueil d'une nouvelle structure ne semble pas être nécessaire en l'état, bien que des personnes pourraient être intéressées par leur implantation à Farvagny.

**La Commune de Gibloux n'entreprendra donc pas d'autres démarches pour trouver une structure intéressée à s'implanter sur le territoire communal. Il analysera cependant toutes les éventuelles demandes d'implantation et de subventionnement de nouvelles structures.**

#### IV. Mamans de jour – association Famiya

##### a. Etat des lieux

Selon le rapport de Famiya, 91 familles de la Commune de Gubloux (soit 129 enfants) ont utilisé leurs services en 2023. 29 places pour les habitants de la Commune sont mises à disposition et sur les 133 accueillantes affiliées à Famiya, 19 sont domiciliées dans la Commune de Gubloux.

Les subventions et le nombre d'enfants accueillis sont en hausse, tout comme le nombre d'accueillantes actives depuis 2018.

##### b. Statistiques de la structure

GIBLOUX	subvention annuelle facturée	total heures	enfants	accueillantes actives	places occupées (équivalent crèche)*
2018	79 755 CHF	45 989 h.	103 enf.	14 amf	23 pl.en crèche
2019	89 945 CHF	46 634 h.	109 enf.	12 amf	23 pl.en crèche
2020	81 877 CHF	49 032 h.	121 enf.	14 amf	24 pl.en crèche
2021	86 261 CHF	52 190 h.	130 enf.	14 amf	26 pl.en crèche
2022	87 043 CHF	52 764 h.	122 enf.	15 amf	26 pl.en crèche
2023	97 284 CHF	57 862 h.	129 enf.	19 amf	29 pl.en crèche

\* 1 place équivalent crèche correspond à 2025 heures d'accueil (heures de garde effectives)

##### c. Sondage effectué auprès des parents

À titre liminaire, il sied de préciser que 88% des répondants sont satisfaits des solutions d'accueil trouvées jusqu'à présent et n'ont pas de remarque ; 72% des répondants n'ont pas non plus besoin d'autres solutions de garde que celles proposées actuellement.

Pour le secteur préscolaire, il ressort du sondage effectué en 2023 que sur les 46 familles gublousiennes ayant recours à ce moyen de garde, 11 d'entre elles utilisent également un moyen de garde non institutionnel (famille, entourage, parents). Selon les résultats de celui-ci, 21 enfants nécessiteraient une place dans une structure telle qu'une maman de jour. Pour le secteur scolaire, 31 familles font appel à ce mode de garde et pour 10 d'entre elles, il s'agit de l'unique moyen de garde.

Dans l'ensemble, une large majorité des parents interrogés sont satisfaits des solutions de garde ou d'accueil proposés pour le secteur préscolaire, soit pour les crèches, les mamans de jour et les écoles maternelles. Les raisons d'insatisfaction résultent notamment du manque de places d'accueil (pour 6 familles), des coûts trop élevés (7 familles) et au niveau des horaires peu adaptés (10 familles). Les plages-horaire correspondent aux besoins de la majorité des personnes sondées (74%). Il semble que les horaires qui posent le plus de

problèmes sont ceux du matin (de 6h30 à 7h00) et du soir (après 18h00), notamment pour les familles dont les parents ont une activité avec des horaires irréguliers.

#### ***d. Suites envisagées pour le secteur***

Le Conseil communal souhaite permettre une bonne conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des giblousien.ne.s. De ce fait, il adaptera ses structures de garde et la grandeur de celles-ci au besoin de la population, dans la mesure du possible.

La volonté est également de maintenir le niveau de subventionnement actuel, qui permet d'ores et déjà à un bon nombre de familles de pouvoir bénéficier de prestations à prix corrects, bien que les plus hauts revenus soient déjà fortement sollicités. Ainsi, l'augmentation des subventions ne leur profiteraient pas et chargeraient le budget communal.

Pour cet aspect des structures de garde, les besoins sont actuellement couverts, bien qu'il soit nécessaire de rester attentive aux besoins futurs. Ainsi, la Commune devra travailler avec l'association Famiya dans le but de **trouver de nouvelles accueillantes formées qui seraient intéressées à rejoindre le réseau actuel, mais aucun autre développement n'est actuellement envisagé.**

La collaboration avec ladite association est très bonne. Les familles sont satisfaites de cette prestation et la vision du Conseil communal est de maintenir le soutien à ladite association – tant financier que politique et en termes de visibilité, par le biais d'annonces dans le journal communal et sur le site internet de Gibloux.

Il n'est pas envisagé de lancer une structure propre à Gibloux, ce qui serait très probablement contre-productif et créerait inévitablement un doublon à ladite association.

## **V. Accueils extrascolaires**

### **a. Etat des lieux**

Actuellement, la Commune de Gibloux dispose de quatre AES, situés à Rossens, Farvagny-le-Grand, Vuisternens-en-Ogoz et Estavayer-le-Gibloux.

Au mois d'août 2023, une responsable a été nommée répondante des accueils extrascolaires de la commune, ceci permettant notamment une meilleure organisation. Chaque accueil dispose d'une responsable de structure, accompagnée selon la fréquentation enregistrée, d'intervenantes en AES. Chaque personne qui y travaille a été préalablement formée.

Les structures sont au bénéfice d'une autorisation de la part du Service de l'Enfance et de la Jeunesse, limitant le nombre d'enfants maximum par structure. En l'état, ceux-ci sont limités comme suit :

1. maximum de 40 enfants pour l'AES de Farvagny-le-Grand ;
2. maximum de 28 enfants pour l'AES de Rossens ;
3. maximum de 16 enfants pour l'AES d'Estavayer-le-Gibloux ;
4. maximum de 24 enfants pour l'AES de Vuisternens-en-Ogoz.

Selon les inscriptions effectuées pour l'année scolaire 2024-2025, il sied de relever que l'AES de Rossens est très fréquenté, spécifiquement pour les unités de midi et après l'école pour les journées de lundi et jeudi. Les capacités de la structure arrivent à leur limite et des réflexions devront être menées s'agissant d'un éventuel agrandissement.

Il sied également de préciser que l'on remarque, de manière générale et depuis environ trois ans, une forte augmentation de la fréquentation des AES par les 1H-2H, ce qui est réjouissant. L'implication de la responsable de l'administration scolaire et extrascolaire pour faire de la publicité pour ces structures auprès des parents a porté ses fruits.

Pour les autres structures, la taille actuelle est suffisante et un agrandissement n'est pas à l'ordre du jour. Seule celle de Farvagny-le-Grand devra être reconsidérée dans le cadre de l'agrandissement scolaire prévu, puisque l'AES de Vuisternens-en-Ogoz fermera en même temps que l'école. Ces éléments ont été pris en compte, et la future structure devra permettre l'accueil de 100 enfants.

### **b. Analyse de la fréquentation des AES**

L'administration scolaire et extrascolaire a analysé la fréquentation des structures d'accueils extrascolaires de la Commune de 2016 à 2024. Cela permet notamment d'affiner les chiffres, mais surtout de constater une tendance à la hausse, puisque le taux de fréquentation de nos AES dans leur globalité augmente chaque année.

Ainsi, les chiffres des quatre structures de la commune entre les années scolaires 2016/2017 à 2023/2024 sont les suivants :

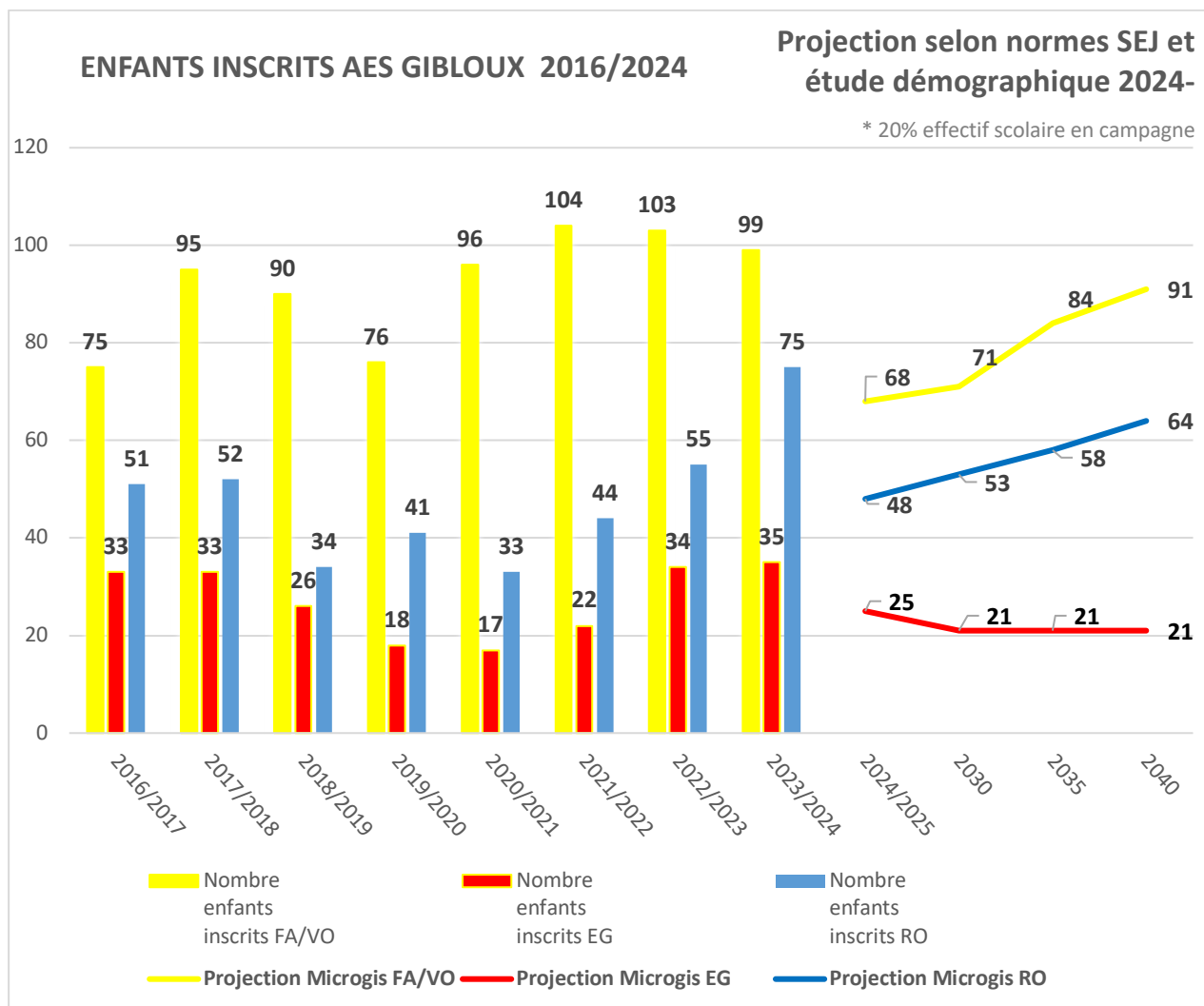


Années scolaires	AES FA	AES EG	AES RO	AES VO	Fréquentation hebdomadaire (unités d'accueil - totaux)	Nombre d'enfants inscrits (AES GBX)
2016/2017	136	71	115	163	485	159
2017/2018	122	77	108	149	456	180
2018/2019	149	69	110	141	469	150
2019/2020	218	80	118	125	541	135
2020/2021	186	59	99	113	457	146
2021/2022	247	69	149	79	544	170
2022/2023	212	94	159	123	588	192
2023/2024	222	103	231	84	640	209

S'agissant du **nombre d'unités d'accueil** (un enfant peut se rendre à plusieurs unités d'accueil), et au niveau de la **fréquentation globale**, l'année 2020/2021 est la seule année qui a vu une baisse de fréquentation, et ceci s'explique en raison de la pandémie de COVID-19, durant laquelle les parents ont pu ou dû garder leurs enfants à la maison. Mise à part cette année scolaire particulière, si l'on pouvait constater une baisse de la fréquentation de ces structures de garde entre les années scolaires 2016/2017 à 2018/2019, ce n'est plus le cas avec une forte augmentation depuis l'année scolaire 2020/2021. Celle-ci représente en effet une augmentation de 19% en 2021-2022, et de 8% en 2022-2023.

Les chiffres montrent que les accueils d'Estavayer-le-Gibloux et de Rossens suivent cette tendance, avec des augmentations quasi continues depuis le début de la législature précédente. Celui de Farvagny-le-Grand a vu une forte augmentation en 2019/2020 qui s'est stabilisée par la suite. L'accueil de Vuisternens-en-Ogoz fait par contre face à une fréquentation en baisse, si ce n'est un pic lors de l'année scolaire 2022/2023.

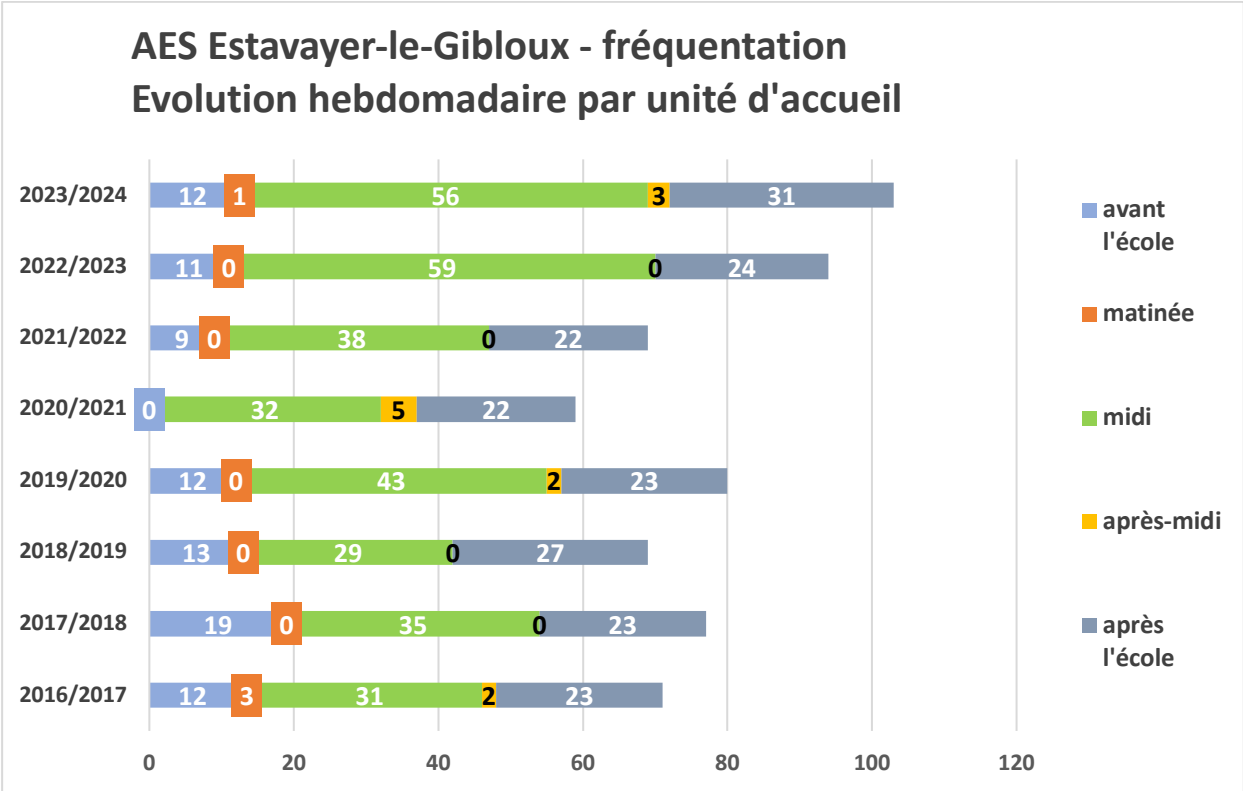
S'agissant du **nombre d'enfants accueillis**, l'on constate que le nombre d'enfants accueillis a baissé entre 2016/2017 et 2019/2020. Depuis lors, la hausse est régulière et l'on constate qu'environ 20 enfants supplémentaires sont accueillis chaque année. Enfin, l'on constate que le nombre d'unités d'accueil par enfant est stable, avec environ 3 unités par semaine d'accueil par enfant (entre 2.53 et 4.01 unités d'accueil par enfant).



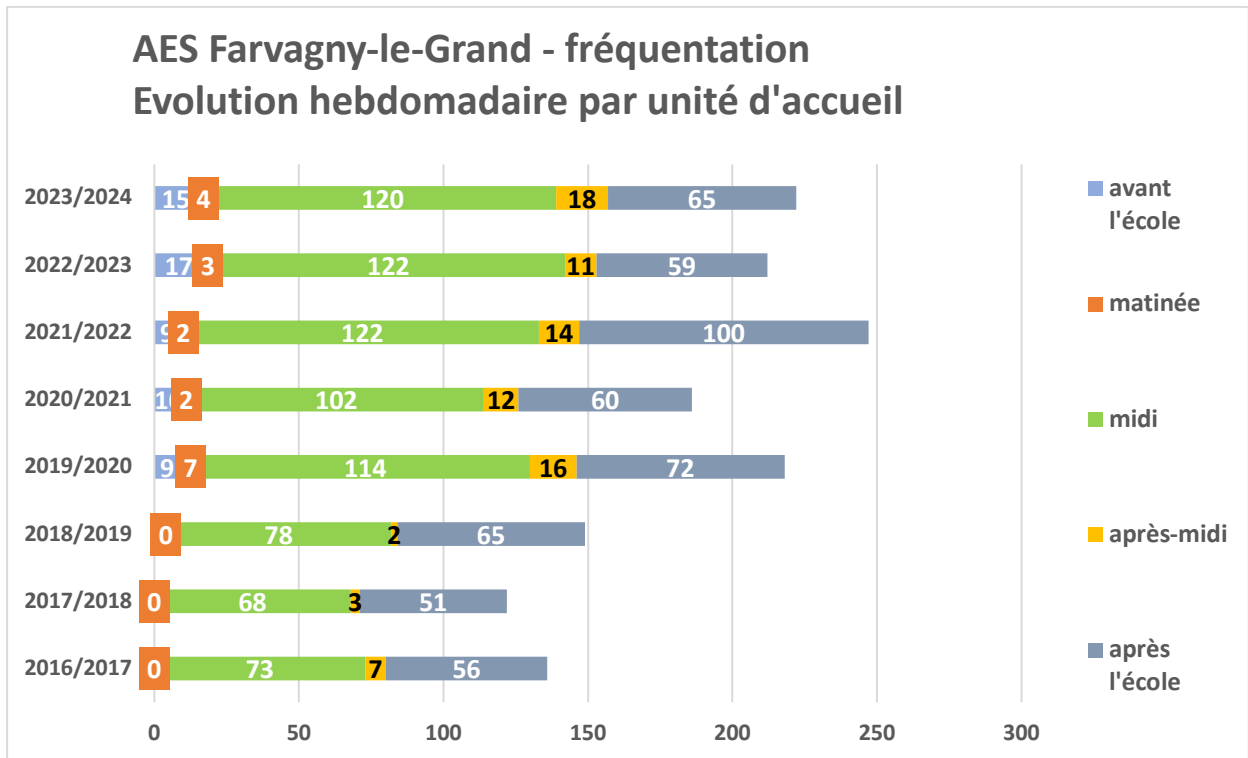
Les analyses des chiffres actuels, corroborés avec les études Microgis effectuées sur les effectifs scolaires futurs, permettent de définir une tendance sur le nombre futur d'enfants à accueillir. Il s'avère qu'une augmentation est à prévoir pour les accueils de Vuisternens-en-Ogoz, de Farvagny-le-Grand et de Rossens, contrairement à l'accueil d'Estavayer-le-Gibloux qui présente une baisse future. Il est néanmoins difficile de retenir que le nombre total d'unités d'accueil baissera également dans une même mesure.

L'analyse de l'administration scolaire et extrascolaire permet également d'analyser les unités d'accueil les plus fréquentées, par accueil :

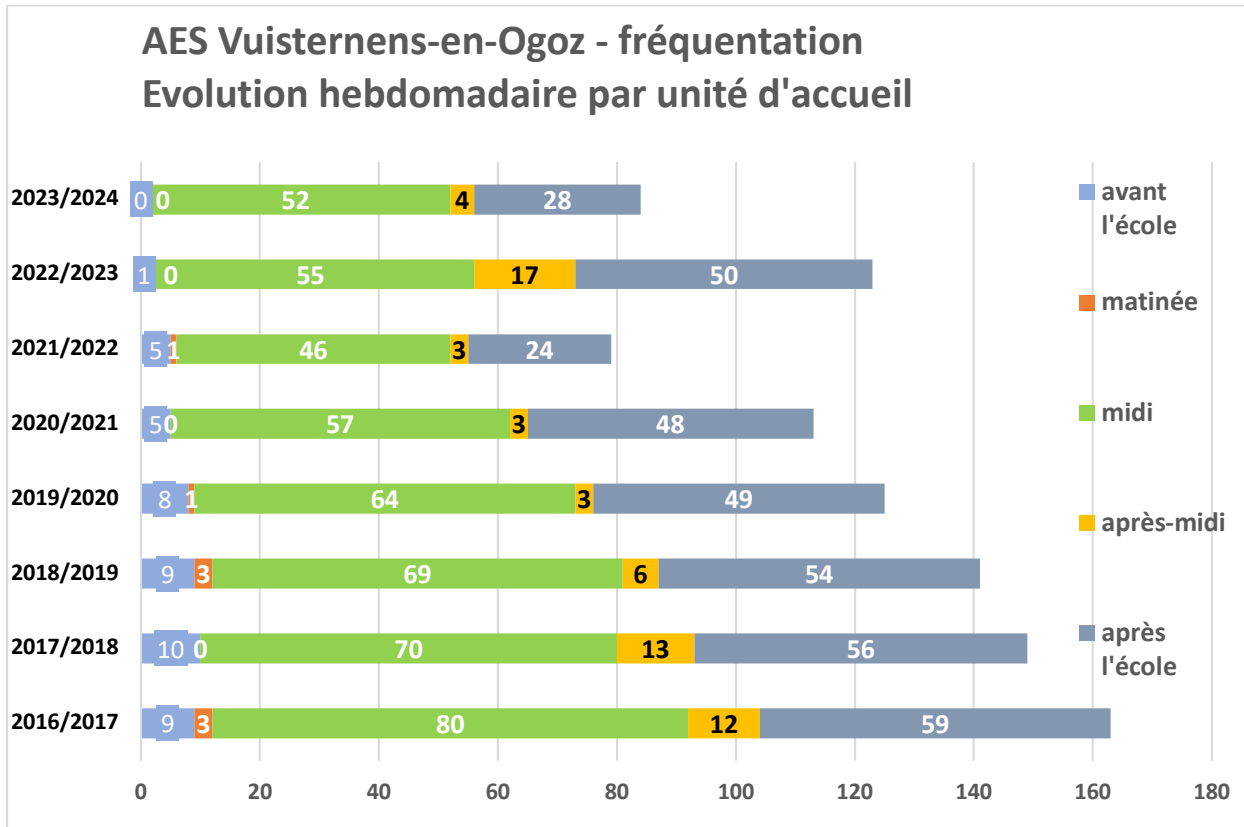
Pour **Estavayer-le-Gibloux**, il est à constater que les unités d'accueil les plus fréquentées sont celles du temps de midi et des unités ouvertes après l'école. Les unités ouvertes en matinée et dans le courant de l'après-midi sont peu utilisées. Pour celles ouvertes avant l'école, le taux de fréquentation reste stable.



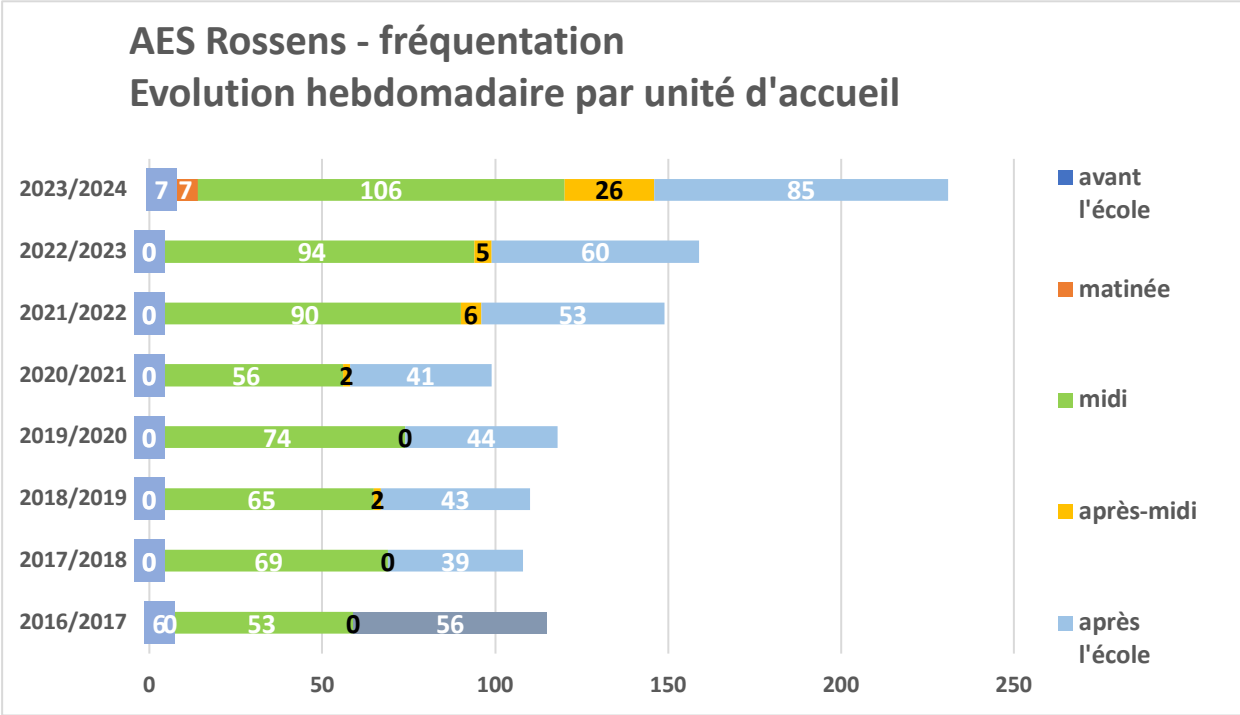
S'agissant de l'AES de **Farvagny-le-Grand**, l'on constate que les chiffres semblent se stabiliser depuis l'année scolaire 2022/2023. Les unités d'accueil les plus fréquentées restent toujours celles du temps de midi et des moments après les heures d'école (mise à part un pic en 2021/2022 pour les unités ouvertes après l'école). L'on peut néanmoins constater que les périodes avant l'école sont de plus en plus fréquentées (augmentation à 17 puis 15 unités en 2022/2023 et 2023/2024). Des unités dans les matinées et les après-midis ont également une fréquentation stable depuis l'année 2019/2020.



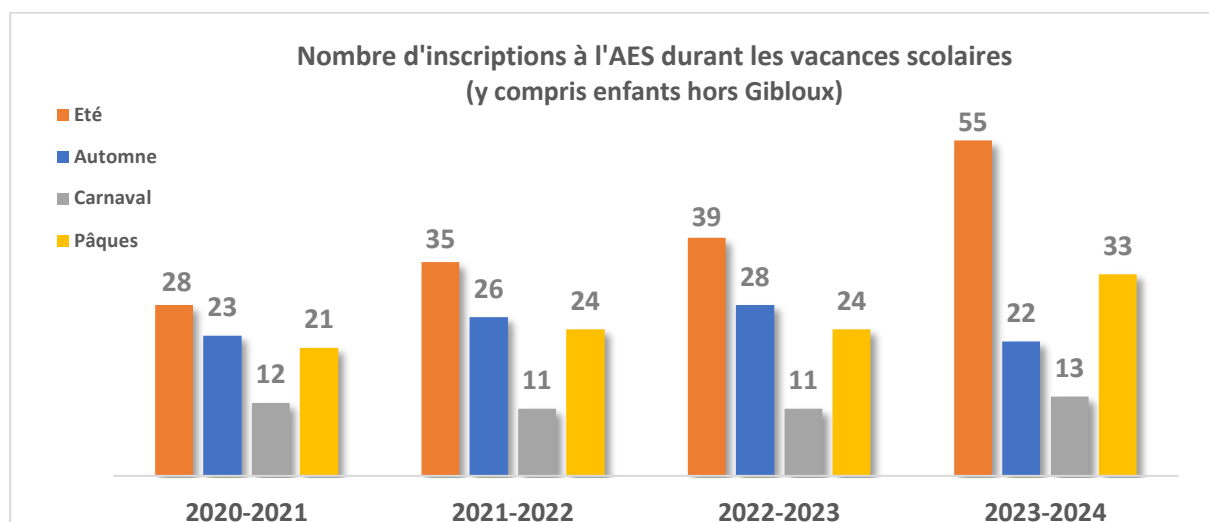
Les unités d'accueil de **Vuisternens-en-Ogoz** varient de manière relativement importante depuis l'année 2020/2021. Des tendances peuvent néanmoins se dessiner : la fréquentation des unités d'accueil du temps de midi, celles d'après l'école, celles avant l'école et celles de l'après-midi sont en baisse depuis plusieurs années, si ce n'est un pic lors de l'année scolaire 2022/2023.



S'agissant enfin de **Rossens**, l'on ne peut que constater que la fréquentation des unités d'accueil est clairement en hausse, notamment sur le temps de midi ainsi qu'après l'école. Il sied également de constater que les tranches-horaire prévues avant l'école, durant la matinée ou dans l'après-midi ont drastiquement augmentées lors de l'année 2023/2024.



Les accueils extrascolaires de la Commune de Gibloux sont ouverts durant les **vacances scolaires** depuis l'année scolaire 2020/2021. La fréquentation reste relativement stable, avec un pic de fréquentation pour les deux semaines des vacances d'août pour l'année 2023.



### ***c. Sondage effectué auprès des parents***

Sur les 178 familles sondées, 76 (soit 42%) utilisent les accueils extrascolaires de manière régulière, et 16 d'entre elles l'utilisent comme unique moyen de garde. Fort de ce constat, l'on peut se demander pourquoi une majorité des familles ne l'utilisent pas : il ressort que 58 familles (62%) n'ont pas de besoin, que 21 familles (22%) considèrent les offres comme trop chères, que 12 familles (13%) estiment que les horaires ne conviennent pas.

Une grande majorité des familles sondées (66 familles, soit 70%) ne souhaite pas d'autres solutions de garde qu'actuellement. Certaines d'entre elles (20 familles, soit 21%) souhaiteraient pouvoir disposer d'une place dans un accueil extrascolaire. La très grande majorité des sondés est satisfaite des solutions de garde ou d'accueil extrascolaire (97 familles, soit 85%). Les familles non satisfaites regrettent les horaires peu adaptés (10 familles), les offres trop coûteuses (5 familles) et le manque de place (1 famille).

Au niveau des horaires d'accueil, il sied de relever que plusieurs familles auraient besoin d'un accueil tôt le matin (de 6h30 à 7h00 – 13 familles).

De manière générale, 60% des répondants se disent satisfaits des tarifs pratiqués.

Enfin, au niveau de la communication, 68% des familles se disent satisfaites. Diverses propositions ont été émises, pour permettre une meilleure communication, à savoir notamment l'envoi de tout ménage ou d'email, la création de brochures à destination des parents, et des journées portes ouvertes.

#### ***d. Suites envisagées***

Le Conseil communal souhaite permettre une bonne conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des giblousien.ne.s. De ce fait, il adaptera ses structures de garde au besoin de la population, dans la mesure du possible.

La volonté est également de **maintenir le niveau de subventionnement actuel**, qui permet d'ores et déjà à un bon nombre de familles de pouvoir bénéficier de prestations à prix corrects, bien que les plus hauts revenus soient déjà fortement sollicités. Ainsi, l'augmentation des subventions ne leur profiterait pas et chargerait le budget communal.

Avec l'agrandissement de l'école de Farvagny-le-Grand, l'accueil extrascolaire sera repensé et devra être agrandi. Cet élément fera partie intégrante du cahier des charges qui sera transmis aux différents architectes dans le cadre du concours. Les prévisions, basées sur les moyennes de fréquentation des dernières années des accueils de Farvagny-le-Grand et de Vuisternens-en-Ogoz, comparées avec les prévisions scolaires effectuées par Microgis dans le cadre des besoins scolaires, indiquent que la Commune devra prévoir une capacité d'accueil d'environ 100 enfants.

Lors des travaux envisagés sur l'école d'Estavayer-le-Gibloux, les questions de la taille de l'accueil, mais également son accessibilité, devront être sérieusement prises en compte. À l'heure actuelle, l'accueil permet une fréquentation limitée mais suffisante aux besoins actuels. Néanmoins, son accessibilité n'est pas adaptée à des enfants à mobilité réduite.

S'agissant de l'accueil de Rossens, celui-ci se situe à proximité de la salle polyvalente. La capacité d'accueil reste, pour l'instant, tout juste suffisante à l'exception de deux demi-jours. Néanmoins, vu les projections scolaires, le dimensionnement de la structure devra faire l'objet d'un agrandissement. Celui-ci semble être envisageable sur le terrain attenant. Une étude de faisabilité devra être envisagée à court terme afin d'assurer une pérennité de la structure et que celle-ci puisse accueillir la totalité des enfants qui le nécessiteraient.

Pour ce qui est des horaires d'ouverture, une analyse devra être menée par le secteur afin de définir si les besoins évoqués dans le sondage effectué en 2023 sont concrétisés par l'inscription d'enfants entre 6h30 et 7h00 du matin. Par ailleurs, la Commune a développé une pratique de facturation différenciée en fonction du nombre d'enfants accueillis : un seul enfant est facturé 3 fois, deux enfants sont facturés chacun 1.5 fois, et à partir de trois enfants, tous paient le tarif « normal ». Cette règle était surtout destinée à éviter que les parents placent leur enfant seul dans les structures : la pratique démontre qu'après quelques semaines passées seul à l'accueil, l'enfant ne souhaite plus y retourner. Dans le cadre d'une proposition effectuée au Conseil général, un groupe avait notamment requis la modification de cette pratique, proposition qui avait été refusée par le législatif communal. Une certaine logique des coûts étaient également prise en compte : dans la mesure où la structure n'ouvre que pour un seul enfant, il semble relativement logique que les parents de celui-ci en supportent les coûts. **Il est proposé qu'un sondage soit effectué durant cette année scolaire par le biais de l'application liée aux AES afin de connaître le nombre de parents qui seraient intéressés par la fréquentation d'un accueil le matin (7h00-8h00).**



## VI. Règlement sur les structures de garde de la Commune de Gubloux

Au niveau de la Commune de Gubloux, un règlement sur les accueils extrascolaires ainsi que son règlement d'application ont été publiés, de sorte que les autres structures ne disposent pas d'une base légale claire notamment pour leur subventionnement, bien que celui-ci soit réglé par conventions.

Après réflexion, le Dicastère a entrepris de développer un règlement de portée générale (à adopter par le législatif communal) ainsi qu'un règlement d'application (à adopter par le Conseil communal) afin de régler toutes les questions liées aux différentes structures de garde. Une première mouture, sous la forme d'un avant-projet, a été présentée à la commission des affaires scolaires et extrascolaires et envoyée au Service de l'enfance et jeunesse pour première analyse.

Afin de faciliter la compréhension pour tout un chacun, le Dicastère a également entrepris d'intégrer, dans ces deux nouveaux règlements, les règlements de portée générale et d'application sur les accueils extrascolaires. Cela permet notamment de disposer d'une seule réglementation pour toutes les structures d'accueils et d'assurer une certaine unicité entre les différentes règles communales en la matière.

Outre les différents éléments d'organisation, sont également compris dans ces règlements les diverses règles liées au subventionnement des structures et des parents dont les enfants les fréquentent. Une modification importante sera également introduite : l'harmonisation, pour les subventions versées aux parents, de la manière de calculer les revenus. En effet, à l'heure actuelle, certaines structures prennent en compte le revenu imposable (ex : AES) alors que d'autres prennent en compte les revenus bruts (ex : crèches et écoles maternelles). Cela permettra non seulement de simplifier le travail de l'administration et des structures qui doivent effectuer ces calculs, mais surtout de permettre une meilleure compréhension des parents pour qui ces divergences sont peu compréhensibles. Enfin, cela permet également de se conformer aux demandes des services cantonaux, qui requièrent que nous passions à un autre mode de calcul.

La volonté de base est de **maintenir les subventions actuelles, tant pour les structures que pour les parents**. Le passage d'un mode de calcul « revenus bruts » à « revenus imposables » impliquera nécessairement des modifications pour certaines familles qui verront leurs subventions augmenter ou réduire. Néanmoins, de manière générale, celles-ci seront maintenues et les plus hauts revenus ne devraient pas, globalement, faire les frais de cette modification.

Le travail sur le règlement arrive à bout touchant. Il pourra être présenté au législatif communal dans le courant de l'année 2024, après validation par le Conseil communal et préavis de la Commission des affaires scolaires et extrascolaires. Celui-ci envisage notamment une tarification comprenant plus d'échelles, ce qui permettra un subventionnement plus fin. Dans sa réponse à la proposition rejetée du groupe de Vuisternens-en-Ogoz en octobre 2023, le responsable du Dicastère avait d'ores et déjà indiqué que les tarifs seraient adaptés, sans pour autant que la charge totale de subventionnement soit augmentée.

## VII. Conclusion et calendrier de la mise en œuvre

En conclusion, le Conseil communal souhaite maintenir le niveau de prestations actuel, en permettant une bonne conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale de ses citoyennes et citoyens. Il est cependant conscient qu'une solution optimale pour toutes les familles ne pourra pas forcément être trouvée.

Vu l'augmentation régulière de la population, une attention toute particulière devra être apportée sur le taux de remplissage des structures actuelles, puisque nous ne pouvons que constater que les locaux actuellement loués à la crèche ne sont plus suffisamment grands. Une marge devra donc être prise lors d'agrandissement / modification des bâtiments existants afin d'assurer l'évolution future.

Les travaux de mise en œuvre ont déjà été évoqués ci-avant dans le présent rapport. Pour rappel, le calendrier provisoire (*qui pourrait amené à être modifié*) est le suivant :

<b>Mars 2024</b>	Lancement de l'étude de faisabilité des futures anciennes écoles de Corpataux et de Vuisternens-en-Ogoz
<b>Avril 2024</b>	Présentation du projet de règlement sur les structures de garde à la Commission des Affaires scolaires et extrascolaires
<b>Mai 2024</b>	Publication du présent rapport
<b>Octobre 2024</b>	Présentation au Conseil général du règlement sur les structures de garde
<b>Octobre 2024</b>	( <i>Si le projet passe devant Conseil général</i> ) Adoption du règlement d'application sur les structures de garde par le Conseil communal
<b>Année 2025</b>	Réflexions et décisions sur le choix de deux (Corpataux et Vuisternens-en-Ogoz) ou de trois (Corpataux, Vuisternens-en-Ogoz et Grangeneuve) sites pour la crèche
<b>Fin 2025 (estim.)</b>	Dès la fin des travaux sur l'école de Rossens, rénovation de l'ancienne école de Corpataux
<b>Fin 2026 (estim.)</b>	Dès la fin des travaux sur l'ancienne école de Corpataux, transfert des locaux de la crèche actuellement situés à Farvagny-le-Grand ou ceux situés à Grangeneuve à Corpataux, dans les nouveaux locaux
<b>Août 2027 (estim.)</b>	Dès la fin des travaux sur l'agrandissement de l'école de Farvagny-le-Grand, rénovation de l'ancienne école de Vuisternens-en-Ogoz
<b>Août 2028 (estim.)</b>	Dès la fin des travaux sur l'ancienne école de Vuisternens-en-Ogoz, transfert des locaux de la crèche actuellement situés à Farvagny-le-Grand ou ceux situés à Grangeneuve à Corpataux, dans les nouveaux locaux, respectivement ouverture des nouveaux locaux